



Petits ou grands exploits, envoyez-nous les photos de vos petits héros pour publication dans cet agenda.
Ici, Maxime en via ferrata, en mode « j’y vais mais j’ai peur ! »

Novembre 2018

LES DATES A RETENIR

◆ Samedi 17 novembre - Soirée cinéma et musique au profit d’OVA France

Salle Louis Simon à Gaillard - L’Alliance Féminine du Genevois propose une projection de films d’époque, « l’âge d’or du cinéma muet américain », accompagnée par le pianiste international Jean-Marie Reboul.

Billetterie sur place – petite restauration et bar à champagne



Lions Club Annemasse : confection d'un calendrier avec des dessins réalisés par les enfants des centres de Monnetier et de Quintal. Le Lions Club Annemasse vendra ensuite ce calendrier au profit de leurs bonnes oeuvres, dont OVA France. Bien entendu, vous pourrez en acquérir, nous vous tiendrons au courant.



RETOURS SUR...

Séminaire Shapiro

Samedi 6 et Dimanche 7 octobre 2018, l’équipe OVA France a assisté au séminaire organisé par OVA Suisse, « Fusionner l’orthophonie et l’ABA : Outils Innovants pour améliorer la parole et le Langage chez les enfants atteints d’Autisme ».

Ce séminaire était animé par Janine Shapiro, CCS-SLP (Certificat de Compétences Clinique – Orthophoniste), BCBA (Analyste Appliquée du Comportement Certifiée).



Dons de fin d’année

Les derniers mois de l’année représentent une période phare pour les dons aux associations : en effet, selon le baromètre de France Générosités, 43 % des dons sont faits sur le dernier trimestre dont la moitié sur le mois de décembre.

Faire un don à OVA France : parlez-en autour de vous, à votre famille, vos proches.

2 choses à savoir sur la fiscalité liée aux dons à OVA France :

1 - OVA France est reconnue d’intérêt général et peut émettre des reçus fiscaux. Le donateur devra joindre ce reçu fiscal à sa déclaration de revenus pour bénéficier d’une réduction d’impôts de 66% du montant du don, dans la limite de 20% de son revenu imposable.

2 - OVA France est reconnue association d’assistance et est donc exempte de tous droits de succession et de mutation sur les legs et donations.